

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2019.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Cindy BERNARD, Stéphane FAROUT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER.

Absents représentés : Pascal GAYOU (procuration à Olivier LERENARD), Claire GRAMOND (procuration à Robert DESBORDES), Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER).

APPROBATION PV DU 19 AOUT 2019

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.
Il est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Travaux de voirie

Un estimatif a été réalisé par l'ATEC pour les travaux de réfection de la voirie rue Robert Doisneau.
Montant : **40 100 € HT**. Ce projet peut être financé à hauteur de 40 % au titre des CTD.

- Réfection de toitures

Des devis ont été réalisés par l'entreprise Ramirez. Montants prévisionnels des travaux :

- ✓ toitures de la mairie : **10 863,20 € HT**
- ✓ toiture de la grange à la Métairie : **24 368,75 € HT**

Ces 2 opérations feront l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR et des CTD.

- Chaudière bois et réseau de chaleur

L'estimation de cette opération doit être réévaluée pour y intégrer le coût de l'acquisition et des travaux à réaliser dans la maison de Mme Boissou, ce qui porte le coût prévisionnel à **112 931,15 € HT**.

Le montant final de l'estimation sera communiqué mi-novembre après transmission par le maître d'œuvre de l'avant-projet définitif.

Des demandes de subventions sont déposées pour ce projet au titre de la DETR/DSIL (dotation de l'Etat pour le soutien à l'investissement local), et auprès du conseil départemental.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

CHAUFFERIE BOIS : MAITRISE D'ŒUVRE

3 bureaux d'études ont été consultés pour cette mission et ont fait les offres suivantes :

CITE 4 : 11 200,00 € H.T.

JLM Ingénierie : 7 450,00 € H.T.

BET LARBRE : 12 500,00 € H.T.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le SEHV, la société JLM INGENIERIE, a été retenue.

FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2019

L'acquisition de la propriété de Mme Boissou n'ayant pas été prévue au budget primitif, il y a lieu de prendre une délibération de décision modificative du budget afin de financer cette opération d'un montant de 25 000 €.

Le maire propose, après examen de la situation budgétaire et avis de Mme Alazard, trésorière, de consulter les organismes bancaires pour des propositions de prêt, les taux pratiqués actuellement étant d'environ 1% et les charges liées au remboursement des emprunts ayant diminué en 2019 avec la fin du remboursement d'un prêt contracté en 2004, dont l'échéance annuelle était de 17 978 €.

Le montant à emprunter le cas échéant reste à définir en fonction des besoins de financement pour les investissements 2019.

Il rappelle que le recours à l'emprunt, pour un montant inférieur à 200 000 €, est une compétence déléguée au maire par le conseil municipal en début de mandat.

QUESTIONS DIVERSES

- Invitation par ENEDIS à une réunion d'échanges le 3 octobre.
- Assemblée générale de l'ADM 87 samedi 19 octobre. Départ à la retraite Mme Ponsard, secrétaire de l'association. Il est proposé de participer au nom de la commune au présent qui lui sera offert.
- Assemblée générale de l'APE le 1^{er} octobre.
- Le maire rappelle l'historique du litige qui oppose la commune à M. Burbaud concernant le chemin rural de Puy de Banneix. Il explique qu'il a été convoqué pour une expertise amiable le 24 septembre 2019 en présence des experts missionnés par les assurances de protection juridique de M. Burbaud et de la commune.
La proposition suivante a été faite à M. Burbaud : la commune réalise les travaux de bétonnage pour l'accès à son étang, à charge pour lui de fournir les matériaux. M. Burbaud refuse cette proposition et envisage de porter plainte.
- M. Patier, kinésithérapeute, sollicite le financement par la commune d'un parking devant son cabinet.
Une proposition lui a été faite : il fournit les matériaux et la commune réalise les travaux.
Cette proposition n'a pas été retenue.
- Demandes émanant du SYDED pour le renforcement des écopoints :
 - ✓ mise en place d'un bac à papier et d'un bac à textile dans le Bourg et à Royer.
 - ✓ mise en place d'un container pour les emballages (pour les habitants des communes limitrophes n'ayant pas de tri à domicile)
Avis favorable si le SYDED met en place une plateforme pour l'installation de ces nouveaux équipements.
- Mise en place de bornes incendie : devrait être réalisée vers le 15 novembre par la CISE (1 aux Champs + 3 dans le Bourg). Nous n'avons pas de devis à ce jour.

La séance est levée à 20 h 10.